COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2011

<u>SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011</u> - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 13 décembre 2011. L'an deux mil onze le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel – DUVAL Bernard – BOBLET Daniel - MONNIER Pascal – LEBOSSÉ Jean-Claude - BELLANGER Serge – MOUETAUX Patrick – POTIER Nicolas - Mmes LEGO Christèle - GAUTUN Lysiane - DESSARTHE Valérie -

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. LE CARDINAL Loïc - Mme LE MOINE Nelly -

ETAIT ABSENTE: Mme BEUCHER Sylvie –

M. LE CARDINAL Loïc a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

- Désignation du secrétaire de séance : M. MONNIER Pascal est désigné secrétaire de séance.
- Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2011 : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- Adoption de l'ordre du jour :

Soumis à délibération :

Vente de la parcelle F n° 210 (terrain de la société de tir) à M. Rondeau

Contrat de maintenance pour l'entretien de la station d'épuration, des postes de relèvement et du réseau d'assainissement

Demande de subvention de la Société Sportive pour l'entraînement des jeunes (saison 2011/2012)

Demande de subvention pour un voyage scolaire en Allemagne

Convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe (F.D.G.D.O.N.) pour la lutte contre les ragondins

Demande de participation financière à M. Herson pour l'alimentation téléphonique de la parcelle ZE n°2 (rue du Pressoir)

Tarifs de location de salles

Tarif de la prime pour destruction de nuisibles

Non soumis à délibération :

Etude pour l'achat d'un lave vaisselle à la salle polyvalente Vœu sur la desserte ferroviaire du territoire

Rapports des adjoints

Informations diverses

Ouestions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

<u>A 20h00</u>: pot offert par Nelly LE MOINE et Christophe DENS pour la naissance de Jules. Un cadeau offert par les membres du Conseil municipal leur a été remis.

VENTE DE LA PARCELLE F N°210 A M. RONDEAU:

DELIBERATION N°D20111220-080 (<u>Présents</u> : 12 – <u>Votants</u> : 13 – <u>Pour</u> : 13)

Le Maire fait part au Conseil municipal de son entrevue avec M. RONDEAU Philippe demeurant au lieu-dit « La Bouguelière » en date du 17.12.2011, acquéreur de la parcelle F n°210 plus communément dénommée « champ de tir », jouxtant sa propriété.

Par courrier du même jour, ce dernier confirme sa demande d'acquisition de la parcelle F n°210 moyennant un prix de 1 500 € net vendeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle cadastrée Section F n°210 d'une superficie de 5500 m² à M. RONDEAU Philippe, moyennant la somme de forfaitaire de 1500 € net vendeur, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant en l'étude des notaires associés de Fresnay sur Sarthe
- et plus généralement autorise le Maire à mener toutes les démarches nécessaires relatives à cette transaction.

<u>CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION, DES</u> POSTES DE RELEVEMENT ET DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

DELIBERATION N°D20111220-081 (<u>Présents</u> : 12 – <u>Votants</u> : 13 – <u>Pour</u> : 13)

Le contrat en cours avec la Société SAUR pour l'entretien de la station d'épuration, des postes de relèvement et du réseau d'assainissement, arrivant à son terme au 31.12.2011, il convient de passer un nouveau contrat prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

Le Maire fait part de la proposition de la SAUR en date du 02.12.2011, reprenant à l'identique les prestations antérieurement assurées, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 7 218 €.Il précise que le prix de base du précédent contrat était de 6 800 € au 0101.2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Société SAUR a donné toute satisfaction dans le cadre du précédent contrat, accepte cette nouvelle proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE SPORTIVE POUR L'ENTRAINEMENT DES JEUNES (SAISON 2011/2012)</u>:

DELIBERATION N°D20111220-082 (Présents : 12 – Votants : 13 - Pour : 13)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention de la Société Sportive Sougéenne, afin de financer le coût de l'entraînement des jeunes le mercredi après-midi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention habituellement attribuée à la Société Sportive pour l'entraînement des jeunes le mercredi après-midi, à hauteur de 50 % de la dépense s'élevant à 540 € pour la saison 2011/2012. Une subvention de **270** € est en conséquence accordée. Le Maire est chargé de faire procéder à son versement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE:

DELIBERATION N°D20111220-083 (<u>Présents</u> : 12 – <u>Votants</u> : 13 – <u>Pour</u> : 13)

Une demande de subvention a été déposée par le Lycée Paul Scarron de Sillé le Guillaume, dans le cadre de la participation de l'élève Sébastien BONNOT, scolarisé en classe de 2^{nde}, à un séjour pédagogique en Allemagne, du 2 au 13 mars 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 41 €. Cette aiœ sera versée directement à la famille concernée.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA SARTHE (FDGDON) POUR LA LUTTE CONTRE LES RAGONDINS :

DELIBERATION N°D20111220-084 (Présents : 12 – Votants : 13 – Pour : 13)

Le Maire fait part au Conseil municipal de l'opération de lutte collective contre les ragondins menée par les élus du territoire du bassin de Sarthe Amont, en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe.

Pour mener à bien cette lutte collective, la FDGDON72 s'engage :

- ➤ à mettre à disposition un technicien en charge d'organiser les réunions d'information et de conduire la lutte collective pour une durée de 6 semaines dont une semaine pour la pose des cages par zone (une zone se composant d'un minimum de 15 communes),
- ➤ à mettre à disposition le matériel nécessaire : cages, appâts, gants, sacs...,
- ➤ à fournir un congélateur et évacuer les animaux morts vers l'équarrissage,
- à indemniser les captures aux piégeurs à hauteur de 2 € / prise.

Le Maire propose que la commune adhère à cette action en signant une convention avec la FDGDON72, précisant que la commune s'engage dans ce cadre :

- à mettre à disposition de la FDGDON72 des piégeurs bénévoles en nombre suffisant,
- ➤ à désigner une personne référent pour indiquer au technicien les informations nécessaires pour dératiser au mieux le territoire communal,
- > fournir un emplacement pour le congélateur,
- à participer financièrement à hauteur de 420 €

Il propose que la Société de Chasse Communale (S.C.C.), ainsi que les membres du Groupement Communal de Défense contre les Ennemis des Cultures, soient partenaires de cette action en communiquant une liste de piégeurs volontaires, précisant que M. Philippe GESLIN, membre de la société de chasse et du Groupement communal, et employé communal ayant une certaine expérience de la capture des ragondins, pourrait être désigné Référent.

Le Conseil municipal, considérant qu'une lutte collective contre les ragondins sera effectivement plus efficace, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette opération et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec la FDGDON72.

<u>DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A M. HERSON POUR L'ALIMENTATION TELEPHONIQUE DE LA PARCELLE ZE N°2 (RUE DU PRESSOIR) :</u>

DELIBERATION N°D20111220-086 (Présents : 12 – Votants : 13 – Pour : 13)

Le Maire rappelle au Conseil municipal la question de l'alimentation téléphonique de la parcelle ZE n°2 rue du Pressoir appartenant à M. HERSON, abordée en réunion de Conseil municipal du 29.09.2011.

Après concertation avec France Telecom, la CEGELEC et M. HERSON, la solution du réseau enterré a finalement été retenue. Les travaux réalisés par l'entreprise Cégélec, d'un montant de **2 109 € HT**, ont été facturés à la commune (M. HERSON ayant au préalable fait part d'un accord écrit, en date du 06.10.2011, pour participer au financement des travaux à hauteur de 50 %).

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la participation de M. HERSON Jacques, aux frais d'extension du réseau téléphonique rue du Pressoir, à la somme de 1 055 € et charge le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

TARIFS DE LOCATION DE SALLES:

SALLE POLYVALENTE

DELIBERATION N°D20111220-087 (<u>Présents</u> : 12 – <u>Votants</u> : 13 – <u>Pour</u> : 13)

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location de la salle polyvalente à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2013. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'augmentation des dépenses d'énergie, décide de majorer *uniquement* le tarif du chauffage qui sera porté à $150 \in$ pour toute location sauf vin d'honneur et à $70 \in$ pour un vin d'honneur. Les autres tarifs resteront inchangés pour l'année 2013.

La grille des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, s'établit en conséquence comme suit :

| | Sougé | Hors commune |
|--|-------|--------------|
| VIN D'HONNEUR | 67 € | 73 € |
| REUNION / SPECTACLE (1/2 journée ou soirée) | 106 € | 152€ |
| EXPOSITION | | |
| 1 journée | 133 € | 178 € |
| 2 journées | 178 € | 313 € |
| 3 journées | 258 € | 446 € |
| TOURNOI / COMPETITION (1 journée) | 96 € | 96 € |
| REPAS – BANQUET – MARIAGE | | |
| - Cuisine et vaisselle sans parquet | 234 € | 419 € |
| - Cuisine sans vaisselle et sans parquet | 189 € | 369 € |
| SUPPLEMENT PARQUET | 67 € | 73 € |
| REPAS DU LENDEMAIN | 67 € | 73 € |
| SOIREE DANSANTE (avec parquet mais sans cuisine) | 197 € | 324 € |
| SPECTACLE AVEC DESSERT | 140 € | 258 € |
| LOTO | 140 € | 258 € |
| CHAUFFAGE | | |
| - Toute location sauf vin d'honneur | 150 € | 150 € |
| - Vin d'honneur | 70 € | 70 € |
| UTILISATION DE TABLES ET CHAISES D'AUTRES SALLES | 56 € | 56 € |
| FOURNITURE DE COMPLEMENT DE PUISSANCE | 56 € | 56 € |
| ELECTRIQUE | | |
| LOCATION HORAIRE TENNIS | 6 € | 6 € |

SALLES DES ASSOCIATIONS

Les tarifs resteront inchangés pour l'année 2012.

Pour mémoire, ces tarifs sont les suivants :

Vin d'honneur : 50 €Repas froid : 75 €

CANTINE SCOLAIRE

DELIBERATION N°D20111220-088 (<u>Présents</u> : 12 – <u>Votants</u> : 13 – <u>Pour</u> : 13)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal propose d'harmoniser le tarif de location de la cantine scolaire avec celui de la salle des Associations lorsque cette dernière n'est pas disponible. Le tarif de location de la Cantine scolaire est en conséquence porté à 50 € à compter du f^{er} janvier 2012.

TARIF DE LA PRIME POUR DESTRUCTION DE NUISIBLES:

Le tarif de la prime pour destruction de nuisibles reste fixé à 5 € par renard pour l'année 2012. La Société de Chasse a déclaré 38 destructions de renards au cours de l'année 2011, soit une prime de **190** €

ETUDE POUR L'ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE A LA SALLE POLYVALENTE:

M. le Maire ayant été sollicité à plusieurs reprises depuis son élection en mai dernier, pour l'installation d'un lave vaisselle à la salle polyvalente, fait part de son souhait d'étudier cette demande positivement, pour inscription au budget 2012.

Un premier contact pris auprès de la Sté Besnard proposant un équipement complet en inox alimentaire comprenant un lave-vaisselle sur caisson avec table d'entrée et de sortie, évier 1 bac avec douchette intégrée, permet d'ores et déjà d'indiquer que le coût de cet investissement serait de l'ordre de 5 000 € HT. Après échanges, le Conseil municipal - invité à se prononcer sur la question - décide majoritairement de s'engager sur le principe de l'acquisition d'un lave-vaisselle (1 vote contre, 1 abstention). Le Maire est autorisé à poursuivre les démarches afin d'affiner cette étude.

VŒU SUR LA DESSERTE FERROVIAIRE DU TERRITOIRE:

Sur proposition du Maire (ayant informé le Conseil qu'il est allé il y a quelques semaines manifester en gare de la Guierche à la demande des élus et des associations), le Conseil municipal formule le vœu suivant relatif au maintien de la desserte des gares entre le Mans et Alençon :

« La modernisation du réseau des voies ferrées a entrâiné un changement des horaires de train à compter du 12 décembre 2011.

Dans le cadre de cette modification est prévue la suppression le soir de certains arrêts du TER entre le Mans et Alençon notamment à la gare de la Hutte-Coulombiers.

Soucieux de maintenir une desserte de qualité pour les usagers, qui soit également propice au développement économique en Sarthe, les élus de la Commune de Sougé le Ganelon demandent que la desserte des gares situées entre le Mans et Alençon entre 18h20 et 19h00 soit complète grâce à l'arrêt du Train d'équilibre du territoire dans 3 des gares concernées (La Guierche, Montbizot et Vivoin-Beaumont) et du TER suivant pour les 3 gares restantes (Neuville-sur-Sarthe, Teillé et la Hutte-Coulombiers).

Il est à l'occasion demandé qu'une meilleure sécurité des usagers soit étudiée et mise en place à la desserte des différentes gares.

Le Conseil municipal demande en conséquence à l'unanimité :

Le maintien de la desserte des gares situées entre Le Mans et Alençon entre 18h20 et 19h00. »

Ce vœu sera transmis à la SNCF, ainsi qu'à Mme Fabienne Labrette-Ménager, Député.

RAPPORT DES ADJOINTS:

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

Points abordés au cours de la réunion de la commission en date du 15.12.2011 :

- ✓ Travaux rue des Tilleuls : bordures des massifs posées plantations d'arbustes et plantes vivaces prévues en janvier
- ✓ Parking bureau de Poste / salon de coiffure : arrachage des rosiers (à la demande de La Poste). Ce massif sera remplacé par un cheminement qui sera créé à l'occasion dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces), et des plantations basses.
- ✓ Création d'un chemin piétonnier reliant le lotissement privé de Mortefontaine au parking de la pharmacie, en passant sur le terrain propriété d'ERDF auquel une autorisation sera demandée préalablement. L'autorisation d'enlever les poteaux ciment inesthétiques sera demandée par la même occasion.

- ✓ En vue du passage du jury régional du fleurissement en 2012, des pistes d'adaptation doivent être envisagées pour conserver l'appellation « *Villes et villages fleuris 3 fleurs* » ». L'intégration d'éléments de développement durable s'impose notamment, tels que la mise en place :
 - d'un plan de gestion différencié des espaces à la lagune, au lotissement du Pressoir, à la pharmacie et à l'aire de loisirs du Gué-Ory,
 - d'un plan de désherbage (cimetière, allées stade, terrain de boules, trottoirs), l'objectif étant de parvenir à zéro produit phytosanitaire. Prévoir l'achat d'un balai latéral sur la balayeuse, muni de brins d'acier et plastique permettant l'arrachage de l'herbe au fond des caniveaux.

Le Maire demande à ce qu'une plaquette spéciale soit rédigée avant le passage du Jury afin de lui présenter le fleurissement.

Aménagements envisagés au printemps 2012 :

- Pose de pergolas entre les jardinières de granit situées place de l'église, côté rue
- Installation d'un banc dans le jardin de la mairie pour permettre aux personnes âgées de s'asseoir lors des mariages
- Installation de ruches et d'un essaim à la lagune
- Mise en place de 2 « hôtels à insectes » (fabriqués par ANAIS) dans le jardin de la mairie et place de l'église
- Mise en place d'un conteneur à ordures rue du Pré Chalon au Gué-Ory (demande à la CCAM)
- Travaux de busage pour diriger l'eau vers le ruisseau, au puits du Rocher

Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET :

La commission réunie en date du **10.12.2011** a fait le tour des routes et a recensé les travaux suivants à effectuer en 2012 :

- ✓ Bitume au pourtour des massifs et à l'emplacement des arbres arrachés rue des Tilleuls (environ 55 m²)
- ✓ Réfection du trottoir rue des Acacias du bureau de Poste vers la Maison médicale (avec arrachage de 2 arbres situés en milieu de trottoir incompatibles avec le plan d'accessibilité. 2 arbres seront replantés sur le terrain de la maison médicale)
- ✓ Réfection des trottoirs longeant les habitations rue des Erables
- ✓ Réalisation d'un passage piéton entre la Maison médicale et le parking d'Intermarché Contact avec création d'un accès en partie privative (Accord de M. Reminiac, propriétaire du magasin)
- ✓ Création d'un bateau face au n°11 rue de la Martinière
- ✓ Reprise de l'empierrement des accotements en agglomération route de Douillet
- ✓ Reprofilage de fossés et débernage
- ✓ Débouchage d'un busage route du Gué-Ory (au droit de la propriété de M. Caillard)
- ✓ Remplacement d'une bouche incendie rue du Pré Châlon suite à sinistre déclaré à l'Assurance

Commission « Bâtiments communaux – cimetière » - M. DUVAL :

L'entreprise Breton est toujours attendue pour les travaux commandés au mois de mars 2011.

La commission se réunira le samedi 28.01.2012 à 9h30.

$\frac{Commission \ \, «\ \, Communication-Culture \ \, \& \ \, accessibilit\'e \ \, / \ \, plan \ \, communal \ \, de \ \, sauvegarde» - \ \, M.}{MONNIER}:$

Commission « Communication-Culture » :

Bulletin en cours de réalisation. Une page annexe « Vie économique » avec les coordonnées des artisans, commerçants et auto-entrepreneurs connus de la Mairie, sera insérée.

Livraison prévue le 4.01.2012 – Distribution le samedi 7.01.2012, lendemain des vœux du Maire et du Conseil.

Accessibilité :

Projet d'aménagement dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces) :

- ✓ Création d'un cheminement reliant la pharmacie au bureau de Poste puis menant à la maison médicale
- ✓ Création d'un bateau rue des Erables (dans le cadre de la réfection des trottoirs) et d'un passage piétons pour rejoindre le trottoir menant au magasin Intermarché

<u>PCS</u>: Une réunion s'est tenue le **06.12.2011** à l'usine Hutchinson en présence de différentes personnalités (sous préfet ayant fonction de directeur de cabinet du Préfet, sous préfet de l'arrondissement de Mamers, colonel des Sapeurs pompiers, capitaine de gendarmerie, directeur de protection des populations, Maire et adjoints, directeur de l'usine et collaborateurs référents) dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de secours aux abords de l'usine en cas d'alerte incendie, dont le secteur concerné se découpe en 3 zones.

Hutchinson a été invitée à transmettre des documents en Préfecture afin de compléter le dossier. Dans cette attente, le **P**lan Communal de **S**auvegarde est suspendu et la prise de l'arrêté différée.

Une communication – par écrit - sera effectuée auprès des habitants concernés après validation de la Préfecture et du colonel commandant le SDIS.

Informations diverses:

- Remerciements Familles Rurales et MFR d'Alençon pour la subvention attribuée en 2011
- M. Jousselin est vendeur d'un plateau (caisse 4m x2m, 2 sortes de réhausse, longueur 6m avec flèche, 8 tonnes de charge utile, fond refait en acier, pneus âgés, bon état général) au prix de 1 500 €. Contad sera pris afin de voir si cet équipement peut répondre au besoin des services techniques.
- Peintures portes de l'église : manifestation fixée au **vendredi 27.04.2012** toute la journée avec l'équipe du CAUE. Prévoir la mise à disposition de la salle des associations et un pot de clôture. Pourront également être peintes à cette occasion, la porte de la chapelle Moulard, ainsi que la fenêtre de la sacristie récemment remplacée et les barreaux.
- Toiture cantine: travaux commencés le lundi 19.12.2011 conformément aux prévisions.
- Signature des actes d'achats de terrains avec MM. Corbin et Guittet le mercredi 21.12.2011 à 10h30 et 11h00 pour le futur lotissement dit de la « plaine des Boulaies ».

• Calendrier :

- Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 6 janvier à 20h30
- Repas du nouvel An avec le personnel communal : vendredi 20 janvier 2012 à 20h30
- Prochaines réunions de Conseil municipal : les jeudis 26.01.2012, 01.03.2012 (vote du compte administratif) et 29.03.2012 (vote du budget primitif)
- **Demandeurs d'emploi** : Au 15.12.2011 : 53 dont 27 hommes et 26 femmes.

QUESTIONS DIVERSES:

Néant

La séance est levée à 23h30.